

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE

Compte rendu de réunion du conseil communautaire du vendredi 23 mars 2007

Etaient présents : Mesdames HENRY, FOURNIER, BERTOLO
Messieurs VAUTRIN, BRASSEUR, GIRARD, VELLE, GEORGE,
ARESI, BESANCON, LUCIE, MACQUIN, HANRIOT, BATTAGLIA

Etaient excusés : Madame MORCEL
M. THIERY

Etaient absents : Messieurs ANDRE, PRUDHON, HANGEN

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Vote des comptes administratifs
- 2/ DOB 2007
- 3/Construction du bâtiment ZAC
- 4/Bail pour le 33 rue de la Côte
- 5/SCOT
- 6/Questions diverses

Avant de commencer la réunion, Mme Fournier demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler sur le dernier compte rendu de réunion du 20 février dernier : Il n'y a aucune observation.

1/ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Un document de synthèse est remis aux conseillers, il regroupe les comptes administratifs des trois budgets de la CCChaye : le budget principal et les budgets annexes assainissement et ZAC de Noviant aux Prés.

Concernant le remboursement à l'EPFL des échéances « travaux » de la ZAC (il reste deux échéances de 91 000 € à payer sur les 5), les élus proposent de contacter l'EPFL pour demander une prolongation du délai de remboursement, afin de savoir ce qui, d'un emprunt de trésorerie ou d'un nouvel échelonnement de la dette, serait le plus avantageux pour la CCChaye.

Les 5 échéances (150 000 € au total) pour l'acquisition du bâtiment ont été payées en intégralité au notaire.

Mme Fournier rappelle qu'il avait été évoqué la possibilité de créer un nouveau budget annexe pour la CMA de Manonville, mais qu'il était un peu tard pour appliquer sur l'exercice 2007. On pourra rediscuter de cette présentation pour 2008. Les conseillers répondent que le compte d'exploitation communiqué régulièrement suffit. Mr Lucie demande, pour le prochain exercice et dans la mesure du possible, que soient sorti du CA, pour info, les dépenses de fonctionnement du CMA, de façon à isoler les dépenses de gestion de la CCChaye.

Suite à la présentation détaillée des comptes, Mme Fournier sort de la salle et Mr Vautrin fait procéder au vote. *Les conseillers approuvent, l'un après l'autre, les comptes administratifs de l'assainissement, de la ZAC de Noviant et de la Communauté de Communes.*

2/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2007

Il s'agit de définir les principaux investissements à prévoir pour 2007. Le débat se fait par budget.

-Budget assainissement :

- Sont à prévoir les frais d'enquête publique, des travaux de raccordement de réseau à Noviant aux Prés et d'éventuels travaux d'entretien ou de réfection.

Il est ensuite abordé la question des investissements en vue des travaux d'assainissement. Suite à l'enquête publique (approbation du zonage assainissement collectif/ non collectif) menée prochainement dans les communes de Domèvre en Haye, Manonville et Tremblecourt, les contrats pluri annuels de travaux pourront être établis avec l'agence de l'eau et le Conseil Général 54 qui donneront leur planning de financement, en fonction de leurs disponibilités financières.

Mme Fournier informe les conseillers que différents tarifs de redevances pourront être mis en place, selon que le service est rendu dans une commune ou pas. La possibilité d'une redevance unique est évoquée, à la condition que le programme de travaux soit ferme et réalisé sur une période assez courte (cinq ans).

-Budget général :

- Dans le cadre de la CDL 2007, est prévu le rachat de containers pour le tri, des enveloppes « restauration de façades ».
De plus, une subvention à l'investissement pour l'épicerie de Domèvre en Haye (acquisition d'un nouveau camion pour les tournées, assurant notamment le ravitaillement des personnes qui ne peuvent pas se déplacer) est soumise au vote. Cette subvention, d'un montant total de 6 000 €, est prise en charge à 50% par la CCChaye et à 50% par le CG54. La subvention représente 15 % environ du montant de l'investissement total.

Vote : 7 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions.

- Les dépenses d'investissements liés à la construction du bâtiment de Noviant aux Prés seront également à prévoir au budget.
- Mr Lucie est invité à présenter plus précisément l'impact financier de la mise en place d'une opération d'amélioration des vergers. Il faut selon lui prévoir un coût résiduel de 15 000 € réparti sur trois exercices budgétaires, soit 4500 € à prévoir pour 2007. Les dépenses seront ajustées en fonction de l'adhésion de la population à cette initiative.

Mme Fournier demande à Mr Brasseur de présenter succinctement le résultat de l'étude qui a été menée par Sinbio sur le ruisseau de Grosrouvres. Etude qui diagnostique les désordres actuels et propose des travaux, ainsi que leur coût.

Les problèmes principaux apparaissent dans la traversée du village et les travaux nécessaires s'élèvent à 58 000 € HT et hors subvention. D'autres désordres mineurs apparaissent sur tout le linéaire du ruisseau et se chiffrent à environ 74 000 € HT.

Mme Fournier explique que la programmation de ces travaux sera vue lors d'une commission ad hoc dont la composition est la suivante :

Messieurs Girard, Aresi, Battaglia, Macquin, Brasseur et Mme Henry.

Par ailleurs, lors d'une réunion à Dieulouard avec l'agence de l'eau, le conseil général et les codecom voisines, il a été évoqué la possibilité du recrutement d'un technicien rivières, qui serait chargé de la gestion, de la surveillance et de l'entretien des cours d'eau des territoires concernés.

Celui-ci serait chargé de l'entretien de l'Esch, du Rupt de Mad et du Terrouin. Il travaillerait en collaboration avec les riverains des cours d'eau, les agriculteurs et les élus pour gérer les interventions nécessaires et informer sur les bonnes pratiques d'entretien. Cela permettrait d'avoir un suivi constant et une réactivité immédiate en cas de problème, soit une efficacité certainement mieux adaptée que la solution classique bureau d'études/appel d'offres/entreprise...

Mme Fournier demande que s'il ne serait pas judicieux d'adhérer à un tel groupement pour la gestion des cours d'eau d'intérêt communautaire, et notamment celui de Grosrouvres.

Les conseillers ont été informés par ailleurs qu'un projet de SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) est à l'étude actuellement sur le territoire des bassins versants de l'Esch, du Rupt de Mad et du Terrouin. Les codecom des Trois vallées, des Côtes en Haye, de la Petite Woëvre et des Vals de Moselle et de l'Esch sont concernées, ainsi que les communes de Blénod les Pont à Mousson et Pont à Mousson. Ce schéma d'aménagement est l'équivalent en matière de cours d'eau d'un SCOT, il a l'avantage d'être opposable au tiers une fois établi, tout comme un document d'urbanisme. Sa réalisation est toutefois très longue puisqu'il requiert la concertation de tous les acteurs du territoire retenus concernés par les cours d'eaux (particuliers, usagers, agriculteurs, pêcheurs, industriels).

3/ CONSTRUCTION DU SIEGE DE LA CCCHAYE A NOVIANT AUX PRES

Un point est fait sur le dossier « bâtiment Noviant » avec la distribution à chaque conseiller du compte rendu de la dernière réunion du groupe de travail qui suit ce dossier.

Le permis de construire a été déposé et l'étude thermique est en cours. Une réunion de restitution de cette étude est prévue le jeudi 29 mars 2007 à 9h00.

Mr Lucie demande à la suite de quelle procédure a été retenu le maître d'œuvre, Mr DiCioccio. Mme Fournier répond qu'après demande de renseignements auprès des services de la sous-préfecture de Toul et au regard du montant du marché, une publicité adaptée a été effectuée.

4/ PROPOSITION DE CONVENTION 33 RUE DE LA COTE

Mme Fournier donne lecture de la convention d'occupation du local du 33 rue de la Côte, propriété de la Commune de Domèvre en haye, qui a été proposée par le service juridique de l'association des maires de meurthe et moselle. Cette convention prévoit les modalités d'occupation, de paiement et de montant de la redevance et de départ de la CCChaye.

Les conseillers adoptent le texte à l'unanimité.

5/ SCOT

Le conseil doit délibérer sur la proposition de statuts du syndicat mixte créé pour gérer le Scot meurthe et mosellan, ainsi que sur la désignation de la présidente et du vice président comme représentants au conseil de ce syndicat.

Les conseillers approuvent la délibération à l'unanimité. Il est également demandé aux maires de chaque commune de délibérer au plus vite sur le périmètre du SCOT et sur ses statuts.

6/ PRIME DES SECRETAIRES

Céline Wahl ayant réduit son temps de travail hebdomadaire de 12h, Mme Fournier propose que l'économie ainsi réalisée soit reversée sous forme de prime d'un égal montant aux deux secrétaires de la CCChaye.

Les conseillers approuvent la délibération à l'unanimité.

7/ RENCONTRE AVEC LA CC DU TOULOIS

Comme convenu lors d'un précédent conseil et après avoir rencontré les élus de la Codecom des vals de moselle et de l'esch (Dieulouard) la présidente, accompagnée de Mrs Vautrin et Besançon, s'est rendue à la codecom de Toul.

Un document résumant le fonctionnement, le budget et le fonctionnement de la codecom du Toulinois est remis aux conseillers

Son président, Mr Frénot, a présenté lors de cette rencontre la structure qui compte 23 communes et 32 693 habitants, ce qui en fait une des plus importantes codecom du département. Le courrier du Préfet sur l'exercice des compétences par les petites codecom ne les a donc pas particulièrement touchés, mais Mr Frénot a trouvé que la démarche des élus de la CCChaye était saine car anticipait l'avenir et montrait un souci de prendre en compte dès maintenant l'éventualité d'une modification des périmètres. Il n'en reste pas moins que le clivage entre communes rurales et communes urbaines reste une source de problèmes pour cette Codecom qui gère quasiment les mêmes compétences que la CCChaye mais à une toute autre échelle. Les priorités de développement et les difficultés politiques qu'engendre la gestion d'une telle structure ne poussent pas cette structure intercommunale à rechercher systématiquement les adhésions nouvelles ; cependant, la candidature de la CCHAYE pourrait quand même être examinée.

8/ QUESTIONS DIVERSES

-Groupama demande de prendre une délibération de principe pour préciser la nature de l'achat de matériel informatique acheté suite au cambriolage des locaux de la CCChaye.

-Mme Fournier rappelle que les communes doivent impérativement délibérer sur le nouveau projet de statuts de la CCChaye

-Une délibération est prise pour renouveler les contrats de travail à durée déterminée de Céline Vauléon et Séverine Gasse, employées au CMA de Manonville

-La CAF met en place une aide au premier départ en vacances. Un courrier d'information sera envoyé à chaque maire

-Mr Battaglia, de Noviant aux Prés, souhaite qu'une réunion d'information ait lieu au sujet de l'avancée du dossier assainissement.

Mme Fournier clôt la réunion et Mr Aresi, maire de Martincourt invite les conseillers à prendre le verre de l'amitié.